

code postal : **67190****Commune de Grendelbruch**code Insee : **67167**

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

### 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°  du **03 février 2006 modifié** mis à jour le 

#### servitudes

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

**2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels  miniers  technologiques  non Date :  Aléa :   
Date :  Aléa : 

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui**  **non** **2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels  miniers  technologiques  non Date :  Aléas :   
Date :  Aléas : 

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \*   
 consultable sur Internet \* Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui**  **non** 

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone **5**  Moyenne zone **4**  Modérée zone **3**  Faible zone **2**  Très faible Zone **1** \* 

\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité** consultable sur Internet \* 

#### pièces jointes

### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

  
  

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique : Ma commune face aux risquescatastrophes naturelles nombre  catastrophes technologiques nombre